



FICHE N°09 : Aide et accompagnement

1/ Si j'ai une question, vers qui puis-je me tourner ?

N'hésitez pas à interroger votre entourage, un service d'orientation, vos professeurs principaux ou le psychologue de l'éducation nationale au sein de votre lycée.

Pour les étudiants qui souhaitent se réorienter et qui souhaitent être accompagnés, vous pouvez vous rendre dans :

- le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) de votre établissement ;
- un service équivalent dans une école ou un établissement ;
- un Centre d'Information et d'Orientation ;
- les missions locales ;
- les Centres d'information et de documentation jeunesse ;
- ou encore les cités des métiers.

Des services sont disponibles tout au long des 3 étapes pour répondre à vos questions :

- Le numéro vert 0800 400 070 à compter du 22 janvier
- La messagerie contact depuis votre dossier candidat

N'hésitez pas également à nous suivre sur les réseaux sociaux pour suivre notre actualité :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)

Bientôt un compte Snapchat sera disponible !

2/ Si je ne reçois pas de proposition, quelles solutions ?

Dès le 15 mai 2019, si vous avez formulé des vœux uniquement pour des formations sélectives (BTS, IUT, écoles etc.) et que vous n'obtenez que des réponses négatives, vous pourrez demander un rendez-vous individuel ou collectif au sein de votre lycée ou Centre d'Information et d'Orientation pour envisager d'autres choix de formation.

La phase complémentaire, du 25 juin au 14 septembre 2019, vous permettra de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Après les résultats du baccalauréat et si vous participez à la phase complémentaire, vous pourrez demander l'accompagnement individualisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de votre académie pour trouver la proposition la plus adaptée à votre projet.